

Procès-verbal n° 3

Séance du CET du : 08 février 2022 / 20h00 – 22h00
Lieu : Restaurant scolaire Bercher – Sept Fontaines, 1038 Bercher

Liste de Présence

	Invités	Fonction	Statut
1.			
2.			
3.			

	Membres	Fonction	Statut
1.	Trenz Magnin Christine	Présidente du CET de l'ASIRE, délégué politique Echallens, bureau du CET	P
2.	Isaaz Anne-Lise	Déléguée politique Emile-Gardaz, bureau du CET	P
3.	Jaccard Sandra	Secrétaire, bureau du CET	E
4.	Milian-Chappuis Carole	Déléguée politique Bercher/Plateau du Jorat, bureau du CET	P
5.	Thévenaz Jenifer	Déléguée politique VLT/PP, bureau du CET	P
6.	Corbaz Julien	Délégué politique Emile-Gardaz	A
7.	Pointet Abram	Délégué politique Bercher/Plateau du Jorat	E
8.	Schmid Céline	Déléguée politique Echallens/ Trois-Sapins	E
9.	Wegmann Christophe	Délégué politique VLT/PP	P
10.	Amaudruz Sylvain	Directeur d'établissement Echallens/ Trois-Sapins	P
11.	Bertholet Julien	Directeur d'établissement VLT/PP	P
12.	Berdoz Christian	Directeur d'établissement Bercher/Plateau du Jorat	P
13.	Viguet Nicolas	Directeur d'établissement Emile-Gardaz	P
14.	Jaquemet Marianne	Enseignante VLT/PP	P
15.	Jacot-Descombes Delphine	Enseignante Bercher/Plateau du Jorat	P
16.	Mettraux Vincent	Enseignant Echallens/ Trois-Sapins	E
17.	Roubaty Raphaël	Enseignant Emile-Gardaz	P
18.	Boubakeur Lynda	Parent d'élève, Echallens/Trois-Sapins	A
19.	Bron-Cornioley Sandrine	Parent d'élève, Bercher/Plateau du Jorat	P
20.	Farina Piergiorgio	Parent d'élève, Emile-Gardaz	P
21.	Pasche Claudia	Parent d'élève, VLT/PP	A
22.	Piscitello Joseph	Parent d'élève, Echallens/ Trois-Sapins	P
23.	Zumbrunnen Laetitia	Parent d'élève, Emile-Gardaz	P
24.	Romano Katia	Parent d'élève, Bercher/Plateau du Jorat	P
25.	Moret Céline	Parent d'élève, VLT/PP	P
26.	Flückiger Alain (ARGVD)	Société civile	A
27.	Simon Olivier	Société civile	P
28.	Lehmann Sébastien	Société civile	A
29.	Brocard-Guinhard Céline	Société civile	P
30.	Simonneau Maïté	Société civile	P
31.	Vacant	Société civile	
32.	Vacant	Société civile	
33.	Vacant	Société civile	

Légende : P = présent / E = excusé / A = absent

VLT/PP = Villars-le-Terroir/Poliez-Pittet

Rédactrice Sandra Jaccard, secrétaire du CET

Ordre du jour

1. **Accueil**
2. **Appel** - liste des présences
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Adoption du PV** de l'assemblée du 15 novembre 2021
5. **Quart société civile**
 - a. Retrait de l'ARGdV
 - b. Démarches futures
6. **Bureau du CET et élection d'un-e vice-président-e**
 - a. Election du bureau du CET (un membre par quart)
 - b. Election d'un-e vice-président-e
7. **Attribution de deux demi-journées de congé**
8. **Projets 2022**, point de situation :
 - a. Tour de Romandie, concours du CET
 - b. Sorties de ski Jeunesse & Sport
 - c. Rencontres avec les délégués des classes en mai 2022 et novembre 2022
 - d. Journée à pied à l'école, septembre 2022 : comité et organisation
9. **Dates des prochaines séances**
10. **Divers et propositions individuelles**

Annexes à l'ordre du jour :

Annexes : - PV de l'assemblée du 15 novembre 2021 et ses annexes

La séance débute à 20h00, elle est ouverte par la Présidente.

De	Objets	Tâche/ Responsable
2. Appel – liste des présences		
3. Approbation de l'ordre du jour		
Tous	<p>La Présidente précise que la secrétaire du CET est absente et demande à l'assemblée si la séance peut être enregistrée afin de faciliter la prise du PV.</p> <p>L'assemblée accepte que la séance soit enregistrée.</p> <p>➤ Décisions : L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.</p>	
4. Adoption du PV de l'assemblée du 15 novembre 2021		
Tous	<p>➤ Décisions : Le PV a été approuvé à l'unanimité.</p>	
5. Quart société civile		
Présidente	<p>Le quart des représentants de la société civile est toujours incomplet, mais nous avons la chance de pouvoir accueillir ce soir, Madame Céline Brocard, membre de l'association Impact'Jeunes, qui fait du coaching scolaire et qui est implantée dans la région depuis 3 ans. Madame Brocard est également coach spécialisée dans l'accompagnement familial, R-Source.</p> <p>Pour rappel, les sociétés civiles doivent avoir un lien avec les jeunes en âge scolaire, ou développer des projets pour les jeunes, c'est la raison pour laquelle Madame Brocard a été approchée pour rejoindre le CET.</p> <p>Madame Brocard sera donc observatrice ce soir.</p> <p>a) Retrait de l'ARGdV - Alain Flückiger et Vincent Mercier :</p> <p>La collaboration est toujours maintenue dans le cadre du projet lié au TDR. Cependant, suite à la dernière séance avec leur comité, l'ARGdV étant société régionale, ils se voient mal être représentés dans chaque conseil d'établissement du Gros-de-Vaud. Néanmoins, ils préfèrent être sollicités dans le cadre de projets, tels que le TDR, ils se portent tout à fait volontaires et collaborent volontiers avec notre CET pour les projets futurs, mais ne souhaitent pas de siège au sein de celui-ci. C'est pour cela qu'ils se retirent de notre conseil d'établissement.</p> <p>Nous rechercherons donc une société supplémentaire du périmètre de l'ASIRE, toujours en lien avec la jeunesse.</p> <p>b) Démarches futures</p> <p>Des associations ayant un lien avec les enfants en âge scolaire seront contactées prochainement.</p> <p>Céline Moret suggère le ski club et la jeunesse de Bottens.</p> <p>En cas d'idées ou suggestions, merci de s'adresser directement à la Présidente par e-mail.</p>	

6. Bureau du CET et élection d'un-e vice-président-e

a) Election du bureau du CET (un membre part quart)

Selon le règlement du CET, les membres du bureau doivent être constitués par un membre de chaque quart.

Section VI Bureau

Art. 35 - Fonctions et compétences du bureau

Le conseil d'établissement désigne le bureau qui est composé du président et d'un représentant de chacun des trois autres groupes.

Le bureau se réunit en vue de la préparation de la séance du conseil d'établissement et définit l'ordre du jour.

- Le quart des représentants politique est déjà complet et représenté par la Présidente Christine Trenz Magnin, Carole Milian-Chappuis, Jenifer Thévenaz et Anne-Lise Isaaz.
- Seul Piergiorgio Farina s'est annoncé pour représenter **le quart parents**.
- **Pour les professionnel.les des écoles et pour le représentant des sociétés locales**, les postes sont toujours vacants.

A terme, le quart politique ne devrait être représenté que du/de la Président.e

➤ **Décision :** L'assemblée accepte la candidature de M. Piergiorgio Farina et ce dernier intègre le bureau du CET dès à présent. M. Farina remplacera Anne-Lise Isaaz qui souhaite se retirer du bureau. Pour les potentiels intéressés à représenter les autres quarts au bureau, merci de s'adresser à la Présidente directement.

a) Election d'un-e vice-président-e

Titre II Organisation du conseil d'établissement

Chapitre I Organisation

Art. 17 – Désignation du président, du vice-président et du secrétaire

Le conseil d'établissement désigne son président parmi les représentants des autorités intercommunales pour la durée de la législature ou pour un mandat de 5 ans renouvelable.

En cas de vacance, le conseil d'établissement pourvoit à son remplacement en procédant à une nouvelle désignation selon l'alinéa 1 ci-dessus.

Le conseil d'établissement nomme son vice-président et son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil d'établissement, et décide de la durée de leur mandat.

Aucune candidature n'a été reçue à ce jour.

➤ **Décision :** le sujet est reporté pour la prochaine séance. Les intéressés peuvent s'adresser directement à la Présidente.

7. Attribution de deux demi-journées de congé

Tous

Comme annoncé lors de la précédente séance, le CET peut accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum **deux demi-journée de congé** en veillant au respect des dispositions légales. Il en informe le département et les parents ;

- **Proposition d'accorder une demi-journée de congé le mercredi avant l'Ascension, soit le 25.05.2022.**

La quasi-totalité des établissements scolaires de la région, via les Conseils d'établissement, donnent congé ce jour-là à leurs élèves. Ceci offre la possibilité aux familles qui souhaitent partir quelques jours de le faire plus facilement.

Il est précisé qu'il n'est pas possible d'octroyer une journée entière, mais bien deux demi-journées. A l'origine ce congé exceptionnel permettait aux élèves d'obtenir un demi-jour de repos après certaines manifestations tels que les Brandons, carnaval, etc.

Aujourd'hui, le but de ce demi-jour de congé est de prendre un peu de repos entre les ECR et les examens pour certains élèves, mais également de prendre du repos entre les vacances scolaires de Pâques et les vacances scolaires de l'été.

A noter que la deuxième demi-journée de congé restera en réserve, dans le cas où une manifestation serait organisée et que nous devons avoir besoin d'attribuer un congé supplémentaire.

- **Décision :** En 2022, une demi-journée sera octroyée le 25.05.2022, le mercredi précédant l'Ascension. Le CET annoncera par courrier aux parents d'élèves ainsi qu'à la DGEO, l'octroi de ce demi-jour de congé, pour se rendre plus visible auprès des parents d'élèves et afin que des solutions de permanence de gardent puissent être organisés.

Un aparté est fait concernant la communication et la visibilité du CET auprès des parents.

Jenifer informe de l'importance d'avoir un visuel, un logo du CET afin de se démarquer de l'ASIRE. Il est également mentionné qu'à ce jour, le CET est inexistant sur Internet. Une page est bien disponible sur le site de l'ASIRE mais n'est pas à jour.

La Présidente précise que la page du CET sur le site Internet de l'ASIRE sera mise à jour prochainement, mais qu'en effet, le CET n'a pas de site Internet dédié.

Concernant un logo visuel, l'ASIRE a donné son feu vert pour la création d'un logo.

8. Projets 2022, point de situation :

Présidente

a) Tour de Romandie 28.04.2022 :

Concours créatif du CET : la Présidente présente le travail accompli par la commission en charge du concours créatif dans le cadre du TDR. Elle rappelle qu'un prix par cycle sera délivré. Une affiche avait été créée par cycle afin de communiquer sur le concours auprès des établissements.

	<p>Le démarrage a été bien compliqué, il n'y a eu que très peu d'inscriptions au départ, soit sept inscriptions après les vacances de Noël. C'est pourquoi, le délai d'inscription a été prolongé une première fois jusqu'au 28.01.2022.</p> <p>Après le retour de certains enseignants, comme quoi l'élaboration d'un cadre semblait compliquée en terme de stockage pour le cycle 2, cela nous poussé à modifier le concours et de proposer aux cycles 1 et 2 de décorer un vélo également. Après plusieurs efforts, le changement a payé et nous avons reçu de nombreuses inscriptions après une deuxième prolongation du délai d'inscription.</p> <p>Un point essentiel a été relevé pour les projets futurs : l'importance de garder un lien avec les établissements pour la bonne coordination des projets et ce au-delà de la commission mise en place. En effet, dans le cadre du concours, seuls les collèges de Bercher et des Trois-Sapins avaient un répondant direct. En effet, il a manqué un lien direct avec les autres établissements pour le maintien d'une bonne communication/ suivi/ relances.</p>	
Présidente	<p>b) <u>Sorties de ski Jeunesse et Sport (formation J&S) :</u></p> <p>L'édition 2022 du Bourlatsaski s'est déroulée le 06.02.2022, à Villars, avec deux enseignants – Messieurs Olivier Lüthi et Raphaël Blanchard, ainsi que 13 anciens élèves. Le retour de cette journée : un joli succès avec plusieurs jeunes se projetant de s'inscrire à la formation J+S l'hiver prochain.</p> <p>Il avait été discuté de mettre en place le même projet pour Echallens les Trois-Sapins. Cependant, cela ne s'est pas fait pour cette année scolaire.</p>	
Présidente	<p>c) <u>Rencontrer les délégués des classes – élèves</u></p> <p>Le CET propose d'organiser une rencontre avec les délégués des classes des différents établissements, en mai 2022 et novembre 2022.</p>	
M. Farina	<p>Le but de ces rencontres est de présenter le CET aux jeunes et de leur laisser la parole.</p> <p>Piergiorgio Farina suggère d'organiser une première séance avec une classe d'élèves du degré secondaire, éventuellement les Trois-Sapins, afin de faire une première expérience. Il est indispensable de préparer la séance avant de voir si les élèves ne sont pas intimidés et si cela fonctionne une première fois, avant de réitérer l'expérience avec d'autres classes / établissements.</p> <p>➤ Décision : Les Directeurs d'établissements vont transmettre les coordonnées des référents des délégués par établissement, ensuite le sujet sera discuté au sein du bureau afin de fixer les dates. Les rencontres débiteront avec les élèves du degré secondaire.</p>	
Présidente	<p>d) <u>Journée à pied à l'école en septembre 2022 (date nationale) :</u></p> <p>Cette année, la journée se déroulera le 23.09.2022, l'idée est de relancer cette journée. La Présidente propose de mettre en place un groupe de travail pour la réflexion et l'organisation de la journée et dans un deuxième temps le jour J, il serait bien qu'un maximum de personnes membres du CET puissent être sur les différents lieux.</p> <p>➤ Décision : Le comité est constitué de Céline, Marianne, Katia, Anne pour cette journée.</p>	

	<p>e) <u>Qualité de l'accueil de midi :</u></p> <p>Propositions lors de la dernière séance du CET du 15.11.2021 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inviter le conseil des élèves pour sonder leurs besoins- Recenser les besoins en fonction de l'âge des enfants- Proposer des idées d'activités/ occupations en fonction des tranches d'âge. <p>➤ Décision : Le projet doit être mûri et la thématique mérite d'être affinée. Le projet sera repris pour l'année.</p>	
9. Date des prochaines séances		
	<p><u>Les prochaines séances du CET auront lieu le :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 24.05.2022 à 20h00 – au restaurant scolaire du collège de Court-Champs (Echallens)- 20.09.2022 à 20h00 – lieu à définir- 22.11.2022 à 20h00 – lieu à définir <p>Les lieux à définir seront communiqués ultérieurement.</p>	
13. Divers et propositions individuelles		
	<p>Katia Romano a demandé où en était le sujet des abris-vélos et des abris-bus sur le site des Trois-Sapins. La Présidente confirme avoir abordé le sujet lors du conseil communal d'Echallens. Ces derniers ont répondu que le projet serait abandonné car la taille de l'abri est insuffisante pour y abriter l'ensemble des élèves.</p>	
14. TO DO LISTE pour la prochaine séance		
	<ul style="list-style-type: none">- Réflexion sur le quart représentant la société civile- Constitution du bureau du cet- Election d'un.e vic.e-Présidente	

La séance est levée à 22h00

Prochaine réunion fixée au 24 mai 2022 à 20h00

Distribution : CoDIR de l'ASIRE, Directeur administratif et tous les membres du CET

Pour le Conseil d'Etablissement de l'ASIRE



Christine Trenz Magnin
Présidente



Sandra Jaccard
Secrétaire